

## Loi « REBSAMEN », loi « MACRON »

### Pour qui ?

- Les élus titulaires et suppléants, délégués et représentants syndicaux
- Comité d'Entreprise, Comité d'Etablissement
- Délégués du personnel
- Délégation Unique du Personnel

Nouveauté  
2015/2016

### Objectifs

- Maîtriser les évolutions de la représentation des salariés
- S'informer sur les changements du Code du travail relatifs aux contrats et aux droits des salariés

### Programme

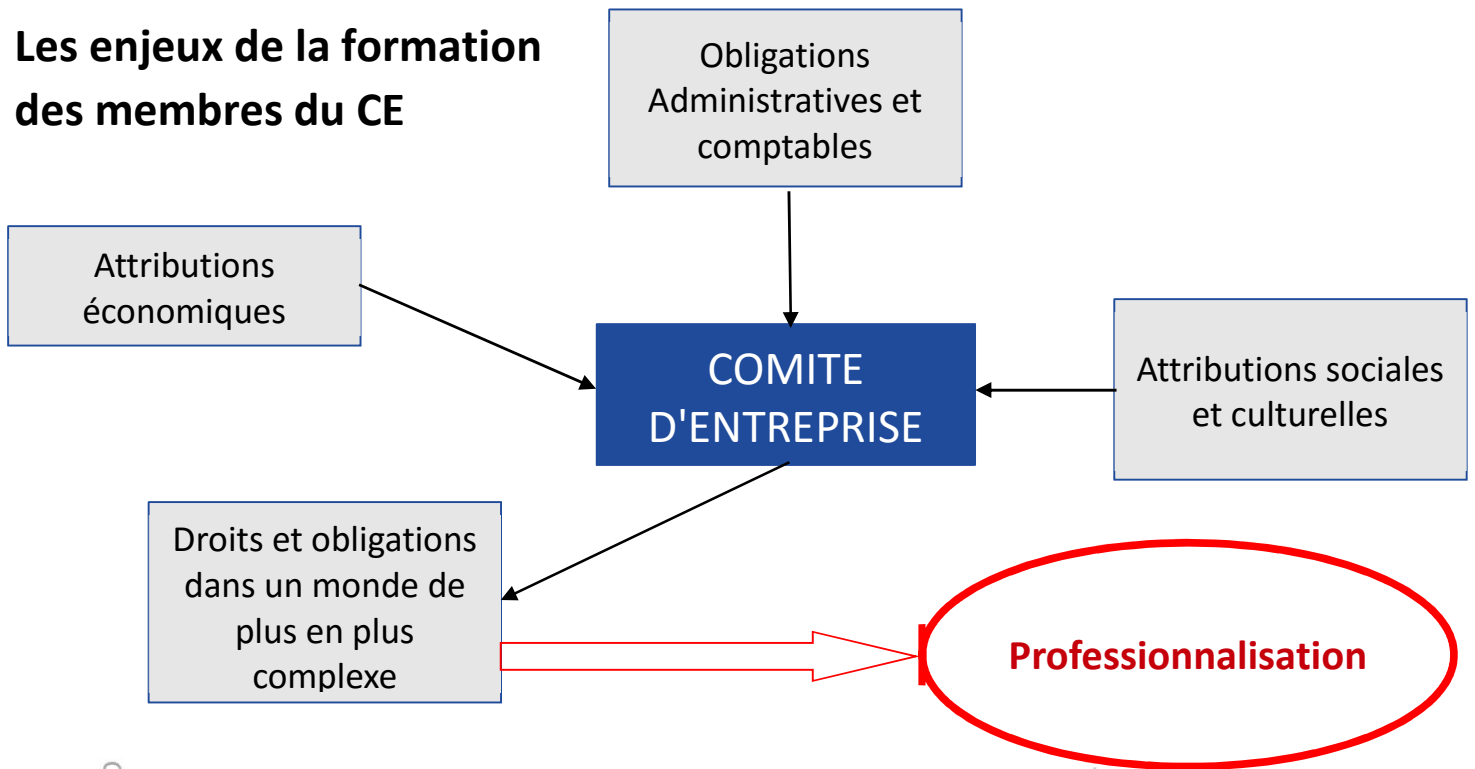
- Les modifications du dialogue social introduites par la loi « Rebsamen » (DUP, CHSCT, BDES, entretien de début et de fin de mandat, représentation dans les TPE...)
- Les dispositions relatives aux contrats et aux conditions de travail (santé au travail, renouvellement CDD, compte personnel d'activité...)
- Les nouveautés de la loi « Macron » (justice prud'homale, défenseur syndical, délit d'entrave, épargne salariale, travail du dimanche et travail de nuit...)

Durée : 1 jour

### Témoignage client :

« Cette formation m'a permis de mieux comprendre les modifications récentes du Code du travail afin de pouvoir faire respecter les droits des élus et des salariés »

# Les enjeux de la formation des membres du CE



Confidentiel

I. Une nouvelle rubrique pour la BDES et d'avantage d'informations pour le CHSCT

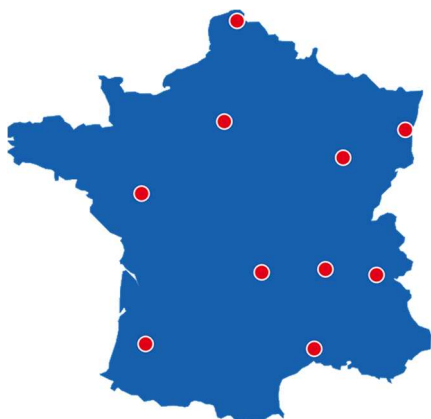


## Création d'une nouvelle rubrique dans la BDES (art. 18)

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, une nouvelle rubrique est ajoutée aux 8 rubriques existantes de la BDES.



## Implantations géographiques



CEOLIS est organisme agréé de formation pour les élus du personnel



[www.groupe-ceolis.fr](http://www.groupe-ceolis.fr)  
[contact@groupe-ceolis.fr](mailto:contact@groupe-ceolis.fr)  
 Tél : 09 67 22 32 35